© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Courrier

Par Fifi Postée le 11/02/2024 22:24

> Bonjour ! J’aimerais savoir comment faire pour arrêter de parier et comment recoit on la lettre pour arrêter de miser ?

Mise en ligne le 12/02/2024

Bonjour,

Vous vous interrogez sur les manières de stopper le jeu. Vous avez bien fait de vous rapprocher de notre service afin de ne pas rester seul avec vos interrogations.

Concernant la "lettre pour arrêter de miser", nous ne voyons pas trop de quoi il s'agit. Si vous faites référence à la procédure d'interdiction volontaire de jeu, vous pouvez faire la démarche auprès de l'Autorité Nationale des Jeux, via leur site internet. Il vous faudra remplir quelques informations, et vous serez recontacté par l'ANJ afin de bien vérifier que c'est bien vous qui êtes à l'initiative de cette démarche, et acter l'interdiction. Sachez que l'interdiction volontaire de jeux ne concerne que les sites agréés par l'ANJ. De plus, il s'agit avant tout d'une mesure barrière vis-à-vis des jeux en ligne et des salles de casinos, mais elle ne suffit pas à court-circuiter ses conduites addictives. Un suivi spécialisé peut s'avérer nécessaire afin de comprendre les mécanismes de l'addiction et de pouvoir trouver des outils d'aide adaptés à vos besoins.

Nous ajoutons en fin de réponse le site de l'ANJ sur lequel vous pourrez entamer la procédure d'interdiction volontaire. Nous ajoutons également l'article de notre site internet qui présente les différentes formes d'aide possible pour arrêter de jouer.

N'hésitez pas à revenir vers notre service afin d'échanger davantage avec un-e écoutant-e autour de votre situation, de vos difficultés, et des leviers qui vous conviendraient. Le service d'écoute est ouvert tous les jours sans exception, par téléphone (au 09 75 74 13 13, appel anonyme et non surtaxé), ou par tchat entre 14h et minuit en semaine, et 14h et 20h le week-end.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Se faire aider
- ANJ - procédure d'interdiction de jeux